

Note conceptuelle sur la Consultation du programme thématique des organisations de la société civile:

L'Initiative mondiale sur l'appui à un environnement favorable

31 mai 2022
13:00h — 16:00h CET

Contexte: Le programme thématique pour les organisations de la société civile et le système de suivi et d'engagement pour un environnement favorable

Le programme thématique indicatif pluriannuel pour les organisations de la société civile pour la période 2021-2027¹ considère que la fermeture de l'espace civique et la détérioration continue d'un environnement favorable à la société civile constituent le principal défi pour la société civile, ainsi que pour la coopération de l'UE avec la société civile. Un environnement favorable est une condition préalable à la capacité des organisations de la société civile à agir librement en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance et du développement à part entière. L'accent mis sur un environnement favorable est donc au cœur du programme, défini au moyen de priorités et d'objectifs essentiels, et devrait être intégré dans toutes les initiatives et actions relevant du programme.

Outre la poursuite et le renforcement de l'intégration d'un environnement favorable à tous les niveaux, une nouvelle initiative mondiale, un **système cohérent de suivi et d'engagement pour un environnement favorable** (*titre de travail provisoire*), sera élaborée et financée au titre de l'enveloppe mondiale du programme. ²Cette initiative vise à renforcer la capacité de la société civile, au niveau mondial, régional et des pays partenaires, à prévenir toute nouvelle détérioration et à promouvoir un environnement durable et accessible pour la société civile. Il englobera les trois piliers connexes suivants:

- **Le suivi** d'un large éventail de domaines liés à l'espace civique et à un environnement favorable à la société civile et **alerte précoce** en cas de changement imminent;
- **Un mécanisme de soutien flexible** permettant aux acteurs de la société civile de réagir rapidement en cas de détérioration et/ou d'évolution positive de cet environnement;
- **Soutien à long terme à la capacité des OSC dans des domaines présentant un intérêt pour un environnement favorable**, y compris, mais sans s'y limiter, le plaidoyer et la promotion d'un récit positif autour de la société civile, les capacités numériques, l'accès aux conseils et au soutien juridiques, etc.

L'initiative sera **dirigée par des OSC et indépendante**, et fera l'objet d'un **appel à propositions** qui sera publié plus tard cette année. Elle sera mise en œuvre par des organisations de la société civile mondiales et régionales et/ou des réseaux ou consortiums d'organisations de la société civile contractés par le biais de cet appel. Les partenaires mondiaux et régionaux seront tenus de mettre en œuvre l'initiative avec et par l'intermédiaire des partenaires des OSC au niveau national par la mise en place d'une **forme de réseau**. Grâce à la mise en place et à la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien flexible (géré par des partenaires mondiaux), un éventail plus large d'organisations de la société civile dans les pays partenaires bénéficiera également d'un financement au titre de l'initiative.

Objectif

¹ Consultez le PIP et le PAP [ici](#)

² Consultez le PIP and le PAP [ici](#)



Les Termes de Référence de l'appel à propositions est en cours d'élaboration. La consultation permettra de recueillir les contributions des partenaires de la société civile et des parties prenantes afin **de concevoir au mieux l'appel et de garantir la pertinence future de l'initiative dans son ensemble**. Ainsi, l'objectif de la consultation est de fournir une opportunité concrète aux partenaires de la société civile de partager leurs connaissances et d'apporter leur contribution aux Termes de Référence (y compris, mais sans s'y limiter, aux questions prioritaires, la structure organisationnelle et de gestion, les modalités de mise en œuvre et les activités prévues, etc.) qui sont en cours d'élaboration par la DG INTPA.

Le **cadre de l'initiative** devra suivre les principes énoncés dans le PIP adopté en annexe et le plan d'action pluriannuel pour 2021-24 (PAP). Ceux-ci constituent le cadre juridique de l'initiative (tels que les objectifs généraux, le type de partenaires, les modalités contractuelles, etc.) et ne sont pas susceptibles d'être modifiés. L'objectif de la consultation signifie également que des questions plus larges, très pertinentes, présentant un intérêt pour l'environnement favorable (y compris les instruments de financement de l'UE dans son ensemble) ne seront pas abordées.

Il est par ailleurs important de noter que la consultation n'est **pas une session d'information** sur le prochain appel à propositions. Aucune information au-delà de ce qui est proposé dans le PIP et le PAP annexés sur l'initiative envisagée ne peut ou sera partagée par l'UE, car cela mettrait en péril l'intégrité et l'impartialité du processus d'appel à propositions.

Méthodologie et structure

Cette consultation ne concerne que les membres du PFD. L'initiative sera particulièrement pertinente pour les partenaires des OSC et leur offrira des possibilités de financement. Les membres du PFD représentant des Autorités Locales sont invités à apporter leurs connaissances et contributions au processus, mais ne seront pas admissibles au financement dans le cadre du présent appel.

L'événement sera une discussion modérée en ligne. Lors de la première session plénière, les principaux fondements et objectifs de l'initiative et de la consultation seront présentés, avec la possibilité de clarifier les questions relatives à la consultation et aux informations publiquement disponibles sur l'initiative et la procédure d'appel à propositions.

La séance plénière d'ouverture sera suivie de discussions approfondies dans des groupes de travail, axées sur les trois piliers envisagés de l'initiative ainsi que sur la structure et la mise en place de l'initiative dans son ensemble.

La participation à chaque groupe sera pré-assignée puisque les groupes de travail seront fermés.

L'événement se terminera par une séance de clôture en plénière. Un rapporteur de chaque sous-groupe présentera brièvement les conclusions des échanges qui ont eu lieu. Le modérateur clôturera brièvement la discussion.



Questions directives

Les discussions seront guidées par les questions suivantes (complétées par les participants eux-mêmes):

Surveillance et alerte précoce:

- Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience des initiatives de **suivi et/ou d'alerte précoce** pertinentes pour l'environnement favorable, quelles lacunes et/ou opportunités percevez-vous³ et quelles recommandations souhaitez-vous formuler pour le développement du pilier de suivi et d'alerte précoce dans le cadre de la nouvelle initiative?

Mécanisme de financement flexible:

- Que pouvez-vous partager en ce qui concerne les expériences de **mécanismes financiers conçus pour faire face aux changements rapides** dans l'environnement favorable, et quelles recommandations souhaitez-vous formuler pour le mécanisme de financement flexible dans le cadre de la nouvelle initiative?

Capacité à long terme:

- En ce qui concerne le renforcement des capacités et votre perception des **besoins les plus pressants des OSC en matière de capacités**⁴ dans le domaine de l'environnement favorable, quelles recommandations aimeriez-vous formuler concernant l'orientation, les formats, etc., du pilier «développement des capacités» dans le cadre de la nouvelle initiative?

Projet d'ordre du jour

13h00-13h30: Accueil et introduction — Présentation du système de suivi et d'engagement et clarification des questions-réponses

13h30-15h15: Discussions en groupes de travail

15h15-15h30: Pause pour préparer un retour d'information

15h30-15h50: Présentation des discussions et des recommandations définies en groupes de travail

15h50-16h00: Conclusions

³ Il peut s'agir, par exemple, de questions telles que la couverture géographique, l'étendue et les variations du suivi des thèmes sélectionnés (par exemple, la législation formelle et le contexte réglementaire, la culture politique, l'interaction entre l'État et la société civile, les perceptions de la légitimité de la société civile, etc.).

⁴ Il peut s'agir par exemple du développement des capacités, notamment en matière de communication numérique sécurisée, d'assistance juridique et de protection des militants, d'approches de plaidoyer et de mise en réseau dans un espace civique restreint, d'accès au financement, etc..